

# LES DÉCHÈTERIES DE L'AGGLO

## 1 LA MASSONNE

L'Aiguillon Nord  
86100 - Châtelleraut  
05 49 02 52 74

Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi et samedi : 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup> et  
14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup> / Jeudi : 14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup>

## 2 NONNES

25 rue du Pont de Molé  
86100 - Châtelleraut  
05 49 93 54 55

Lundi : 14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup> / Mardi,  
vendredi et samedi : 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup>  
et 14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup> / Mercredi, jeudi et  
dimanche : 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup>

## 3 LAUMONT

20 rue des Dames de Naintré  
86530 - Naintré  
05 49 20 13 28

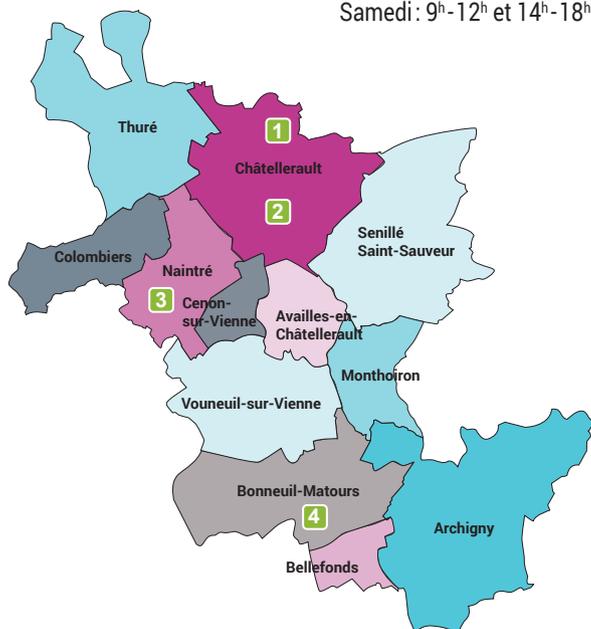
Lundi et jeudi : 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup>  
mercredi et vendredi : 14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup>  
Samedi : 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup> et 14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup>

## 4 L'OISILLON

*Non accessible aux  
professionnels*

Lieu-dit l'Oisillon  
86210 - Bonneuil-Matours  
05 49 21 25 07

Lundi et jeudi : 14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup>  
Mercredi, vendredi et  
dimanche : 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup>  
Samedi : 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup> et 14<sup>h</sup>-18<sup>h</sup>



# DÉCHÈTERIES

# BADGE OBLIGATOIRE

## Demandez-le sans attendre !



Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais  
Service gestion des déchets  
208 rue d'Antran  
86100 Châtelleraut



[www.agglo-chatelleraut.fr](http://www.agglo-chatelleraut.fr)



L'accès aux quatre déchèteries de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais est gratuit pour les particuliers qui résident dans l'une des 12 communes. L'entrée n'est autorisée que sur présentation d'un badge identifié, par foyer.

## POURQUOI UN BADGE OBLIGATOIRE ?

- ➔ pour améliorer la sécurité et canaliser la circulation,
- ➔ pour maîtriser les coûts en limitant l'accès aux seuls habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et en automatisant la facturation pour les activités professionnelles.

## COMMENT OBTENIR VOTRE BADGE ?

- ➔ Remplir le formulaire et fournir la pièce justificative.

Le formulaire est accessible en ligne sur le site de l'Agglo

[www.agglo-chatellerault.fr](http://www.agglo-chatellerault.fr)



Cliquez et laissez-vous guider !

ou au service Gestion des déchets  
de la Communauté d'Agglomération  
du Pays Châtelleraudais  
208 rue d'Antran - 86100 Châtellerault

UN  
BADGE  
PAR FOYER

### Pièce à joindre obligatoirement

- ▶ justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie d'une facture eau, gaz, électricité ou copie d'une quittance de loyer)



ATTENTION TOUS LES ÉLÉMENTS  
SONT INDISPENSABLES  
POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER.

- ➔ Transmettre le formulaire complété avec la pièce justificative. Le badge est expédié par voie postale au domicile du demandeur.
- ➔ Le badge est délivré seulement aux particuliers qui résident sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

0 800 835 821

Service & appel  
gratuits



## VOUS ÊTES PROFESSIONNEL

VOTRE ACCÈS EST AUSSI SOUMIS  
À LA PRÉSENTATION DU BADGE.

Pour en faire la demande, contactez le  
Service Gestion des déchets  
Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais  
208 rue d'Antran  
86100 Châtellerault

ou retrouvez les informations sur [www.agglo-chatellerault.fr](http://www.agglo-chatellerault.fr)

